

La surcharge administrative en raison des black list

SUISSE-ITALIE. Les nombreuses règles compliquent les échanges commerciaux. En particulier celles sur la TVA.

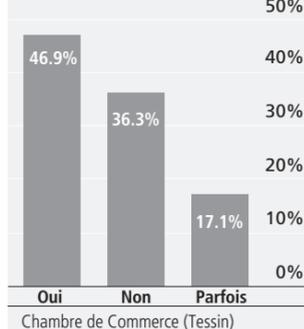
ARNAUD COGNE

«Toute la Suisse est fiscalement considérée black listed en Italie, et cela ne devrait pas changer dans les prochaines années», a déclaré Mauro Michelini, expert-comptable et Commissaire aux comptes à Nice (France) lors de l'«Italian - Swiss Tax and Legal Forum». Organisé par la Chambre de commerce italienne pour la Suisse (CCIS) et la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), cet événement a permis d'aborder de nombreux thèmes concernant les relations entre la Suisse et l'Italie, dont ceux liés aux listes noires italiennes dans lesquelles figure la Suisse. Datant de 1999 et actualisée régulièrement, la première de ces listes comprend les «Etats considérés fiscalement privilégiés pour l'impôt sur le revenu» par le gouvernement italien. En cas d'une omission de déclaration des capitaux détenus dans l'un des pays black listés – comme la Suisse ou Hong Kong par exemple –, les autorités percevront de 240% à 480% de l'impôt sur le capital, requalifié comme revenu produit en Italie. La deuxième liste noire dresse un panel des «Etats considérés fiscalement privilégiés en

application des normes CFC (controlled foreign company rules)», des normes visant la sous-capitalisation et des obligations de documentation pour valider les prix de transfert au sein des multinationales. «Si la Suisse y est présente, c'est en référence aux sociétés non soumises aux impôts cantonaux et municipaux, tel que les sociétés holding, auxiliaires et de domicile», explique Mauro Michelini. C'est pour les mêmes raisons que la Suisse se retrouve également sur la troisième liste noire, celle des «Etats considérés fiscalement privilégiés aux fins de la déductibilité des dépenses et des autres charges». La quatrième liste noire édictée est quant à elle consacrée aux Etats considérés fiscalement privilégiés en application de la communication des opérations avec Etats et territoires Black List. Il s'agit principalement des opérations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) effectuées avec des pays déjà présents sur d'autres listes noires. L'objectif n'est pas de limiter les relations avec ces pays, mais de contrôler chacune des transactions. «Le présence de la Suisse et de Hong Kong sur cette liste n'est pas facile pour les entreprises italiennes, selon Mauro Michelini. Hong Kong est

ENTREPRISES TESSINOISES

Avez-vous rencontré dans les six derniers mois des problèmes administratifs avec vos partenaires italiens?



le hub de toutes les marchandises chinoises à destination de l'Europe, et donc de l'Italie, tandis que la Suisse est le quatrième partenaire commercial du pays. Les

charges administratives sont dès lors très importantes.» 64% des entreprises tessinoises ont d'ailleurs rencontré des problèmes liés aux exigences administratives, selon un sondage de la Chambre de commerce du Tessin de l'année dernière. Cette volonté de surveillance et ce plan anti-fraude peut aller jusqu'à exiger de l'entreprise italienne qu'elle fournisse le passeport de son fournisseur ou même sa facture d'électricité. Des requêtes pour lesquelles le SECO recommande de répondre favorablement. «Ces questions de TVA sont difficiles pour les entreprises suisses, quelque soit le pays avec lequel elles traitent. Mais il est vrai que l'Italie possède quelques particularités», tempère Emanuelle Piaget, consultante externe auprès de l'OSEC. ■

Relèvement significatif

CROISSANCE. UBS revoit sa prévision 2012 à 0,9% contre 0,4% précédemment.

UBS relève à son tour ses prévisions de croissance pour la Suisse. Les économistes du numéro un bancaire helvétique tablent désormais sur une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 0,9% en 2012, contre un précédent pronostic de 0,4%. Pour 2013, ils attendent une croissance de 1,9%, contre une attente de 1,8% formulée en février, selon les prévisions actualisées vendredi par la banque. Cet ajustement tient compte d'une nouvelle appréciation de la situation économique en Europe, avec des estimations plus positives pour la plupart des pays. Plusieurs instituts ont revu leurs attentes à la hausse ces derniers jours. Jeudi le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a révisé à 0,8% sa prévision de croissance pour cette année, contre 0,5% estimé il y a trois mois. Selon le

groupe d'experts de la Confédération, une récession paraît peu probable en Suisse malgré un ralentissement conjoncturel marqué. Depuis le début de l'année, la crise de la dette de la zone euro s'est légèrement détendue et les enquêtes conjoncturelles réalisées en Suisse révèlent les premiers signes d'une stabilisation. La Banque nationale suisse (BNS) partage la même analyse. L'institut d'émission monétaire constate que les signes annonciateurs d'une stabilisation de la situation économique en Suisse se sont multipliés. La fermeté du franc continue toutefois de poser de grands défis. La banque centrale prévoit une croissance de l'économie helvétique de presque 1% cette année, a-t-elle annoncé jeudi. Son dernier pronostic formulé en décembre était d'environ 0,5%. La semaine dernière Credit Suisse prévoyait encore une croissance de seulement 0,5% en 2012, BAKBSEL de 0,7%. Le panel d'experts consultés par l'institut conjoncturel zurichois KOF tablait sur une hausse du PIB de 0,4%. – (ats)

SUITE DE LA PAGE UNE

Université, mandarinat et sources d'inefficacité

Malcolm Gladwell a démontré dans un article du New Yorker sur les classements des collèges que si ces efforts sont intéressants pour la richesse de leurs analyses, les hiérarchies sont à la fois préjudiciables et contre-productives. En effet, les établissements les plus riches figurent systématiquement en haut de classement, indépendamment de la qualité de leurs prestations d'éducation et de la validité de leur recherche scientifique. Pire, l'avènement des labels (AMBA, AACSB, EQUIS par exemple) a créé l'équivalent des normes ISO pour les entreprises: une bureaucratisation accélérée pour répondre aux critères technocratiques de ces labels. Si la Suisse a pour l'instant été épargnée par cette course aux labels, elle semble sensible aux sirènes de la privatisation de l'enseignement supérieur. Qui plus est, l'absence de bureaucratie helvétique est plus liée à un manque récurrent de personnel de support et d'accompagnement que d'une efficacité supérieure face aux établissements étrangers. Le processus de Bologne a créé des points de friction dangereux. L'un d'entre eux est la pression sur les enseignants du supérieur. Ceux-ci sont sommés, par exemple dans les collèges américains (équivalent des hautes écoles suisses) de porter cinq casquettes: transmetteur de savoir (conception, délivrance et sanction des cours), chercheur-auteur académique, consultant-prestataire de service, maître d'œuvre (conférences, événementiel) et publicitaire-recruteur d'étudiants. Les conséquences sont multiples: une massification de l'enseignement pour des raisons financières, préjudiciable à la formation

de professionnels; une augmentation des fraudes à la recherche académique; une pression commerciale à recueillir des budgets alors même que la priorité est à la recherche d'économies et la réduction des coûts des entreprises; une accumulation des fonctions chronophages qui nuisent au travail à long terme et dans la durée et finalement un éparpillement des efforts. Le cas des fraudes est l'exemple le plus flagrant des dérives liées au processus de Bologne et à la concurrence à outrance. La course à la publication, et son corollaire la prospection permanente de financements externes pour ces efforts de recherche académique, y contribuent pour beaucoup. Plusieurs études médicales publiées dans Nature ont ainsi dû être corrigées ou tout simplement rétractées. Ce phénomène a tendance à s'accroître et à s'accélérer. Si les revues académiques d'économie et de finance ne l'ont pas fait, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de fraude mais parce qu'elle est plus difficile à prouver. Une étude de la Harvard Business School a ainsi démontré les conséquences du «publier ou périr» en sciences sociales. Sur les 2000 chercheurs en psychologie interrogés, tous admettent avoir eu recours à des «raccourcis» - au risque de porter atteinte à leurs résultats. Plus grave, 10% ont falsifié leurs données pour obtenir les résultats espérés et 35% déclarent avoir douté de la validité de leur propre recherche au moins une fois. Ainsi, non seulement les fraudes majeures existent, mais les fraudes à petite échelle ont tendance à se généraliser. Ceci fait peser un doute préjudiciable sur la qualité de la recherche académique dans son ensemble.

L'autre exemple des dérives associées à Bologne est la mise en question des formations non-élitistes. Le débat sur la valeur des diplômes professionnels délivrés par les collèges fait rage aux Etats-Unis. Des professeurs surmenés, le recours à des prestataires externes au statut précaire et une massification du recrutement d'étudiants ont fortement dégradé les conditions d'enseignement et la valeur des diplômes. Certains auteurs américains ont conclu que le rapport entre coût (beaucoup plus élevé qu'en Suisse) et bénéfice d'un diplôme de collège militait pour une entrée directe dans la vie active. Si la Suisse est dans une situation différente de celle des Etats-Unis, elle ne doit pas pour autant s'en estimer quitte. Combien de temps pourra-t-elle résister dans un splendide isolement à la compétition internationale en formant pour l'essentiel des Suisses pour le marché de l'emploi Suisse? Ne risque-t-elle pas, faute d'entrer dans la compétition internationale, de perdre ses meilleurs étudiants, et partant ses meilleurs professionnels? La Suisse a construit sa richesse sur la qualité de sa main-d'œuvre. Elle doit montrer l'exemple en mettant en remplaçant les enjeux d'un enseignement de qualité et abordable au cœur du Processus de Bologne. (CD)

LE PROCESSUS DE BOLOGNE A CRÉÉ DES POINTS DE FRICTION DANGEREUX. L'UN D'ENTRE EUX EST LA PRESSION SUR LES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR.

ZURICH: les départs après l'abolition des forfaits fiscaux

Sur les 201 riches étrangers qui bénéficiaient d'un forfait fiscal à Zurich, 97 ont quitté le canton après l'abolition de ce privilège par les citoyens zurichois. Deux autres sont décédés. Ces départs ont provoqué une baisse des recettes fiscales de 12,2 millions de francs par rapport à 2010. Les 102 riches étrangers qui restent sont désormais imposés comme tous les citoyens. Ils payeront 13,8 millions de francs de plus que lorsqu'ils bénéficiaient d'un forfait, selon des chiffres provisoires présentés vendredi par le département des finances. Les forfaits fiscaux sont contestés dans plusieurs cantons. Zurich a été le premier à les abolir, suivi par Schaffhouse et Appenzel Rhodes-Extérieures. – (ats)

COMMERCE: pas d'enquête sur les matières premières

Le Conseil national ne veut pas faire la lumière sur les risques que le commerce des matières premières fait peser sur la réputation de la Suisse. Contre l'avis du Conseil fédéral, il a rejeté, par 98 voix contre 93, un postulat qui demandait d'établir un rapport sur le sujet. La Suisse est devenue une plaque tournante importante pour le commerce international de matières premières, relève Hildegard Fässler (PS/SG) dans son texte. Or, certaines sociétés d'exploitation minière sont impliquées dans de graves affaires de corruption, font partie des plus grands pollueurs du monde, s'approprient des terres ou exploitent les populations locales.

TRAJECTOIRES

SWISSCABLE: Filippo Leutenegger président

Passage de pouvoir à la tête de l'association des réseaux câblés Swisscable. Lors de l'assemblée générale de ce jour, le conseiller national Filippo Leutenegger a été élu à la présidence, en remplacement de Hajo Leutenegger qui a occupé cette fonction durant dix-sept ans.

Le zèle fédéral dénoncé par les périphériques

INITIATIVE WEBER.

Les cantons alpins critiquent l'empressement de la Confédération à suspendre immédiatement les demandes de permis de construire.

Les cantons alpins estiment que la Confédération va trop vite après le scrutin du 11 mars sur les résidences secondaires, en suspendant avec effet immédiat les demandes de permis de construire. Vera Weber insiste elle pour ne pas édulcorer l'initiative. Dans une prise de position samedi, la Conférence gouvernementale des cantons alpins demande purement et simplement le retrait des lignes directrices rendues publiques jeudi par le DETEC. Pour eux, l'interprétation faite par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) est sujette à la controverse. Suite à l'acceptation de l'initiative Weber par le peuple, Berne a élaboré quelques principes généraux afin d'aider cantons et communes. Le nouvel article constitutionnel, qui limite à 20% la part des résidences secondaires par commune, s'appliquera aux demandes de permis de construire déposées après le 11 mars 2012. En cas de doute – certaines dispositions comme la définition d'une résidence secondaire n'étant pas claires – les procédures devront être suspendues jusqu'à ce que la législation d'exécution soit en vi-

gueur. Or dans ses dispositions transitoires, l'initiative prévoit que les demandes de permis de construire seront nulles seulement dès le 1^{er} janvier 2013. Selon les cantons alpins, l'ARE et le Département fédéral de l'environnement (DETEC) ont réglé à la va-vite des questions difficiles touchant à l'application de l'initiative de Franz Weber sans consulter les principaux intéressés et cela avant même que la conseillère fédérale Doris Leuthard ait pu mettre sur pied le groupe de travail chargé de clarifier ces questions. Celui-ci doit tenir sa première séance la première quinzaine d'avril. Les cantons d'Uri, Obwald, Nidwald, Glaris, des Grisons, du Valais et du Tessin demandent à la conseillère fédérale Doris Leuthard de travailler d'abord avec les premiers concernés. Sans cela, la confusion risque de régner. Les cantons alpins souhaitent un temps d'arrêt jusqu'au début de discussions concertées. Vera Weber se montre en revanche déterminée: elle refuse que le texte soit dilué, a-t-elle déclaré dans la *SonntagsZeitung*. «Le Conseil fédéral a dit que notre initiative est valable dès maintenant et que les demandes de permis de construire qui sont déposées après le vote sont soumises au nouvel article constitutionnel», a souligné Vera Weber. Il n'y a pas d'exceptions générales pour des régions de montagne ou des régions structurellement faibles, a-t-elle ajouté. – (ats)